

# Convention de partenariat

entre

**l'Académie d'Aix-Marseille**

et

**L'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



mémoire et solidarité

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

### **L'académie d'Aix-Marseille**

*Place Lucien Paye – 13 100 Aix-en-Provence*

Représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités, ci-après désigné « l'académie »  
d'une part,

et

### **L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre**

Etablissement public administratif placé sous la tutelle du Ministère des Armées,  
*Hôtel national des Invalides – 129, rue de Grenelle – CS 70780 – 75 700 Paris Cedex 07*  
Représenté par Véronique Peaucelle-Delelis, Directrice générale en exercice, ci-après désigné « l'ONACVG » ou « l'Office »,  
d'autre part,

Ensemble ci-après désigné « les parties »,

Il a été convenu ce qui suit.

### **PREAMBULE**

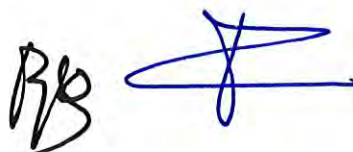
Créé en 1916, l'ONACVG est chargé de préserver les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants, invalides et blessés de guerre, veuves de guerre, pupilles de la Nation, victimes civiles de guerre et victimes d'actes terroristes.

Grâce à ses 105 services de proximité, l'Office est, en effet, un « service social de proximité » pour ses ressortissants. Au regard de conditions, déterminées notamment par le code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, il est chargé de reconnaître et réparer les préjudices qu'ils ont subis, par l'attribution de cartes, de titres et d'aides financières diverses.

Par ailleurs, depuis les années 2000, l'ONACVG s'est pleinement investi dans la transmission de la mémoire de sorte qu'il représente aujourd'hui un opérateur majeur de la politique de mémoire relevant du ministère des Armées.

La mission « mémoire et citoyenneté » de l'ONACVG consiste avant tout à préserver et transmettre aux plus jeunes générations la mémoire des conflits contemporains et les valeurs de la République. Ainsi, chaque année, l'Office conçoit des opérations pédagogiques et culturelles variées : rencontres intergénérationnelles, expositions pédagogiques, pièces de théâtre, rallyes sportifs, promotion des porte-drapeaux, voyages sur les lieux de mémoire (Hauts lieux de mémoire et nécropoles nationales), édition de dépliants, cinéma, concours jeunesse, etc.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'ONACVG est chargé de l'entretien, de la rénovation et de la valorisation, en particulier mémorielle, des 275 nécropoles nationales, des 2 200 carrés militaires et des 10 hauts lieux de la mémoire nationale.



Depuis 1991, l'ONACVG est chargé de l'oeuvre nationale du Bleuet de France. Symbole officiel de mémoire et de solidarité envers le monde combattant et les victimes de tous les conflits dans lesquels la France a été engagée, le bleuet est la fleur qui incarne le lien Armées-Nation. Chaque année, les fonds récoltés par cette oeuvre caritative permettent d'améliorer le quotidien de plusieurs milliers de ressortissants et de participer au financement de manifestations mémorielles à caractère culturel et pédagogique tendant à amener les jeunes générations vers l'éveil citoyen.

L'ONACVG et l'académie ont décidé de se rapprocher pour développer des projets communs relatifs à la transmission de l'histoire et des mémoires des conflits contemporains, en particulier de la guerre d'Algérie.

Une première convention encadrant ces projets avait ainsi été signée le 29 mai 2018.

Cette nouvelle convention, puisqu'elle l'actualise et l'enrichit, remplace et annule, au moment de sa signature, la convention de partenariat entre l'académie d'Aix-Marseille et l'ONACVG signée le 29 mai 2018.

### **Article 1 – Objet de la convention**

Au regard des convergences et des perspectives de développement partagées par les parties, cette convention a pour objet de définir un cadre stratégique à leur partenariat.

La présente convention doit notamment permettre :

- de définir les modalités sur la conduite et l'organisation communes d'actions éducatives et de formation au bénéfice des publics auxquelles elles seront destinées ;
- de développer de nouveaux projets conjoints après concertations ;
- de mobiliser les acteurs et les dispositifs relevant des champs de compétences respectifs des parties.

### **Article 2 – Les publics servis**

Les actions mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont destinées à l'ensemble de la communauté éducative : personnels de direction et d'encadrement, enseignants et personnels des services, parents et élèves, notamment ceux de l'éducation prioritaire.

Ces actions servent non seulement des individus mais aussi des établissements.

Elles s'adressent de surcroît aux publics partenaires des parties. Les parties s'attacheront ainsi à établir des passerelles entre leurs publics, y compris ceux relevant de la politique de la ville ou de dispositifs de réinsertion sociale et professionnelle.

### **Article 3 – Les champs d'action entre l'ONACVG et l'académie**

#### **1. Développer des actions pédagogiques autour de l'histoire et des mémoires de la guerre d'Algérie**

Depuis plusieurs années, l'ONACVG initie et propose différentes opérations autour du thème « *Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie* » : collecte de témoignages, organisation de journées d'étude, intervention de témoins dans les établissements scolaires, formation à destination des enseignants, journées pédagogiques sur des lieux de mémoire, réalisation de supports pédagogiques, etc.

Ainsi, des supports sont mis gratuitement à disposition des enseignants pour aborder le sujet avec leurs élèves. Des interventions de témoins et d'acteurs de la guerre d'Algérie en milieu scolaire, ainsi que des actions de formation à destination des enseignants peuvent également être organisées en lien étroit avec l'IA-IPR et le référent « mémoire et citoyenneté » de l'académie.

Convention de partenariat entre l'ONACVG et le Rectorat  
de l'académie d'Aix-Marseille

Paraphes :



Dans ce cadre, l'ONACVG propose à l'académie des moyens pédagogiques matériels et humains, à savoir :

- une exposition, sous format bâches, intitulée « *La guerre d'Algérie, histoire commune, mémoires partagées ?* » ;
- une exposition numérique, complémentaire de l'exposition mentionnée ci-dessus, consacrée aux témoins et acteurs de la guerre d'Algérie ;
- une mallette pédagogique, sous format numérique, à destination des enseignants ;
- des interventions de témoins et acteurs de la guerre d'Algérie en milieu scolaire ;
- des actions de formation à destination des enseignants.

Depuis l'année scolaire 2018-2019, un appel à projet intitulé « *Rencontres avec les témoins de la guerre d'Algérie* » est proposé par l'académie, en partenariat avec l'ONACVG, à destination des collèges et lycées de son ressort.

Il a pour objectif de mieux cadrer et d'organiser les interventions de témoins et acteurs de la guerre d'Algérie, choisis par l'ONACVG, en milieu scolaire dans le cadre d'un projet pédagogique pris en charge par les équipes.

Cet appel à projets donne également lieu à une restitution, en fin d'année scolaire, où les établissements participants présentent leurs productions respectives.

## **2. Développer les concours jeunesse organisés par l'ONACVG dans les écoles, les collèges et les lycées situés dans le ressort de l'académie**

Deux concours, organisés chaque année par l'ONACVG, invitent les jeunes à s'approprier l'histoire et la mémoire des grands conflits contemporains de manière pédagogique et ludique.

- **Le concours « *Les Petits Artistes de la Mémoire, le regard des enfants sur la Grande Guerre* », à destination des écoles primaires (classes de CM1/CM2) – organisation départementale**

Il s'agit d'un concours portant sur l'histoire de la Première Guerre mondiale retracée à travers la confection d'une œuvre mémorielle artistique.

Ce concours a pour objet de transmettre aux plus jeunes la mémoire combattante de la Grande Guerre et, plus largement, de sensibiliser les élèves à l'héritage contemporain de ce conflit.

Il a pour finalité de conduire les élèves des classes participantes à réaliser une « œuvre mémorielle », qui peut s'inspirer d'un carnet de guerre artistique, alliant l'expression littéraire à d'autres formes d'expression, notamment plastique ou numérique. Le but est de retracer le parcours d'un poilu, de sa mobilisation jusqu'au front, par un récit reposant sur les échanges de lettres avec ses proches.

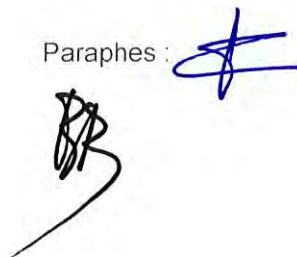
Cette « œuvre mémorielle » doit traduire le travail d'appropriation par les élèves de l'héritage contemporain de la Grande Guerre.

- **Le concours « *Bulles de Mémoire, les grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle racontés en bande dessinée* », à destination des jeunes, collégiens, lycéens, ou non scolarisés mais de niveau équivalent – organisation régionale**

Il s'agit d'un travail de mémoire sous la forme d'une bande dessinée illustrant les conflits contemporains.

Depuis 2011, l'ONACVG propose aux collégiens, lycéens, et aux jeunes non scolarisés de niveau équivalent, de participer à un concours de bande dessinée. Le ou les auteur(s) doit (vent) créer intégralement une bande dessinée mettant en scène un ou plusieurs acteurs des conflits contemporains en lien avec le thème défini et renouvelé chaque année.

Au croisement de l'histoire, de l'art et de la mémoire, ce concours inédit que l'ONACVG organise dans chaque région invite le ou les auteurs et leurs enseignants à « travailler la mémoire » avec créativité, spontanéité et émotion, tout en se documentant sur un thème qui évolue au gré des éditions.



### **3. Développer des projets pédagogiques autour de la Résistance régionale et de la nécropole nationale de Signes**

Depuis 2016, les services départementaux de l'ONACVG présents en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat notamment avec l'association des Amis du Musée de la Résistance en Ligne PACA (MUREL), se sont investis dans un projet global de valorisation de la nécropole nationale de Signes (Var).

Sur ce site, devenu nécropole nationale en 1996 et depuis géré par l'État, les Allemands exécutèrent 38 résistants, pour la plupart des responsables locaux, le 18 juillet et le 12 août 1944.

Chaque année, depuis 2016, l'ONACVG et ses partenaires proposent aux élèves de trois établissements de la région académique de participer à un projet autour de la Résistance régionale et de la nécropole nationale de Signes.

Des supports documentaires sont mis à disposition des classes participantes (notamment une exposition virtuelle ainsi qu'une brochure historique) et des interventions préliminaires sont proposées aux enseignants encadrant le projet.

A la fin de l'année scolaire, le temps fort du projet consiste dans l'accueil des trois classes participantes sur Signes, où les élèves présentent leurs travaux en matinée avant de participer activement à un « *Hommage de la jeunesse à la Résistance* » sur le site de la nécropole l'après-midi.

### **4. Promouvoir les hauts lieux de la mémoire nationale, les nécropoles nationales et autres lieux de mémoire locaux comme vecteurs de transmission**

L'ONACVG est en charge de l'entretien et de la valorisation des hauts lieux de la mémoire nationale et des nécropoles nationales.

Sur le territoire régional, deux hauts lieux de la mémoire nationale (*Le mémorial du Débarquement et de la Libération de Provence* à Toulon et *Le mémorial des guerres d'Indochine* à Fréjus), ainsi que six nécropoles nationales (Luynes, Boulouris, Saint-Mandrier, Rayol Canadel, Signes, et Fréjus) peuvent servir de vecteurs de transmission mémorielle dans le cadre de projets initiés par les équipes pédagogiques.

La visite d'autres lieux de mémoire ayant trait à l'histoire des conflits contemporains, telle que par exemple la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (MHeMO) qui rappelle l'arrivée de 25 familles de harkis en septembre 1962, peut également être encouragée, notamment dans le cadre de journée pédagogique organisée sur sites.

### **5. Promouvoir les supports pédagogiques de l'ONACVG auprès de la communauté éducative**

Les services départementaux de l'ONACVG peuvent mettre à disposition des équipes pédagogiques certaines ressources, telles que des publications, des malettes pédagogiques (« Explique-moi une cérémonie »), etc.

Des expositions de type « itinérantes », relatives aux conflits contemporains, sont notamment disponibles en prêt gratuit dans les services départementaux de l'ONACVG.

Elles peuvent être mises à disposition des établissements scolaires, après simple signature d'une convention de prêt.

Ces expositions peuvent utilement servir de support à un cours, accompagner une rencontre intergénérationnelle, ou illustrer un projet mémoriel mené sur le territoire.

## **Article 4 – Engagements de l'académie**

L'académie s'engage à :

Convention de partenariat entre l'ONACVG et le Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

Paraphes :



- encourager la réflexion stratégique et pédagogique conjointe et la mise en œuvre opérationnelle entre les responsables de ses services et ceux de l'ONACVG. Elle soutient la tenue de ces concertations ;
- favoriser cette convergence en s'appuyant, pour la mise en œuvre de la présente convention, sur la mission du référent « mémoire et citoyenneté » ;
- participer à la promotion et à la communication sur le site académique d'événements liés aux projets communs aux parties ;
- faire participer l'ONACVG aux colloques, conférences et formations relevant des thématiques développées ou portées par l'ONACVG et organisés dans la circonscription de l'académie au sein des établissements d'enseignement qui y sont rattachés.

## **Article 5 – Engagements de l'ONACVG**

L'ONACVG participe à la promotion et à la mise en œuvre des projets liés à la mission « Mémoire et citoyenneté » en organisant des visites de scolaires et de personnels éducatifs, des réunions, des rencontres, des manifestations, des commémorations. Il contribue à la réalisation de formations en mobilisant ses ressources scientifiques, pédagogiques et éducatives (Conseil scientifique, pôle de formation, service éducatif). Il participe à des actions en établissements et à la circulation de ses ressources (ex. : expositions, documents en ligne).

L'ONACVG valorise les actions en lien avec la mission « Mémoire et Citoyenneté » au regard de ses valeurs et de ses engagements à l'égard de ses ressortissants.

Il favorise, au sein du réseau des établissements mémoriels, des liens avec les publics de l'éducation nationale et y valorise leurs contributions et productions.

Il contribue à la formation citoyenne et à l'enseignement moral et civique, notamment par sa contribution aux événements de promotion des valeurs républicaines : commémorations, colloques, manifestations culturelles et pédagogiques.

## **Article 6 – Propriété intellectuelle**

L'Académie s'engage à respecter le droit moral que détient l'ONACVG sur les expositions et autres supports pédagogiques mis à disposition, mentionnés à l'article 3 de la présente convention, ainsi que la vocation culturelle, scientifique, historique, pédagogique et éducative de ces derniers.

Le personnel enseignant ou non enseignant de l'académie est autorisé, sous contrôle du rectorat, à utiliser les moyens mis à sa disposition par l'ONACVG, mentionnés à l'article 3, dans le respect de leur destination telle que prévue dans la présente convention.

## **Article 7 – Durée – Modification - Résiliation**

La présente convention est triennale. Elle entre en vigueur à la date de sa signature par les parties. Elle fera l'objet d'un bilan régulier et d'une concertation préalable afin de discuter de la pertinence d'une reconduction. Le cas échéant, la reconduction sera tacite.

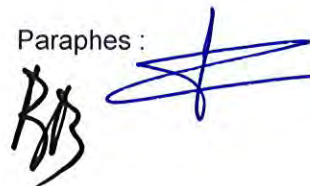
Au demeurant, toute autre modification concertée de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé des parties.

Les parties pourront résilier de plein droit la présente convention en cas de manquement par l'une ou l'autre à une ou plusieurs de ses obligations contractuelles, après une mise en demeure écrite à compter de la connaissance du manquement.

La présente convention peut également être résiliée si l'une au moins des parties est confrontée à un cas de force majeure avérée rendant impossible son exécution. Cette résiliation est effective à compter de la justification écrite de ce cas par la partie défaillante.

Convention de partenariat entre l'ONACVG et le Rectorat  
de l'académie d'Aix-Marseille

Paraphes :



## **Article 8 – Interlocuteurs**

Pour le suivi d'exécution de la présente convention, les parties désignent les membres d'un **comité de suivi** ad hoc :

- Le référent académique « mémoire et citoyenneté » ;
- La référente mémoire régionale pour la région PACA de l'ONACVG ;
- Le chargé de mission national « Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie » auprès de l'ONACVG ;
- Les directeurs départementaux de l'ONACVG, porteurs de projets dans leurs départements respectifs et partenaires des actions régionales qui se déroulent sur ou en lien avec leur territoire.

Tout changement d'interlocuteur fera l'objet d'une information écrite et préalable à l'autre partie.

## **Article 9 – Règlement des différends / litiges**

En cas de contestation résultant de l'interprétation, de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à régler le différend à l'amiable dans un délai de deux mois.

Si toutefois le différend persiste, le litige né relèvera de la compétence du tribunal administratif territorialement compétent.

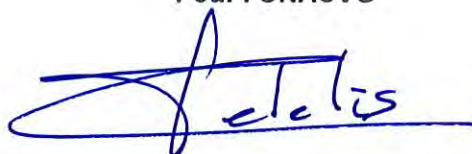
Fait à Aix-en-Provence, en deux exemplaires originaux, le 16 septembre 2020.

**Pour l'académie d'Aix-Marseille**



**M. Bernard BEIGNIER**  
Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

**Pour l'ONACVG**



**Mme Véronique PEAUCELLE-DELELIS**  
Directrice générale

